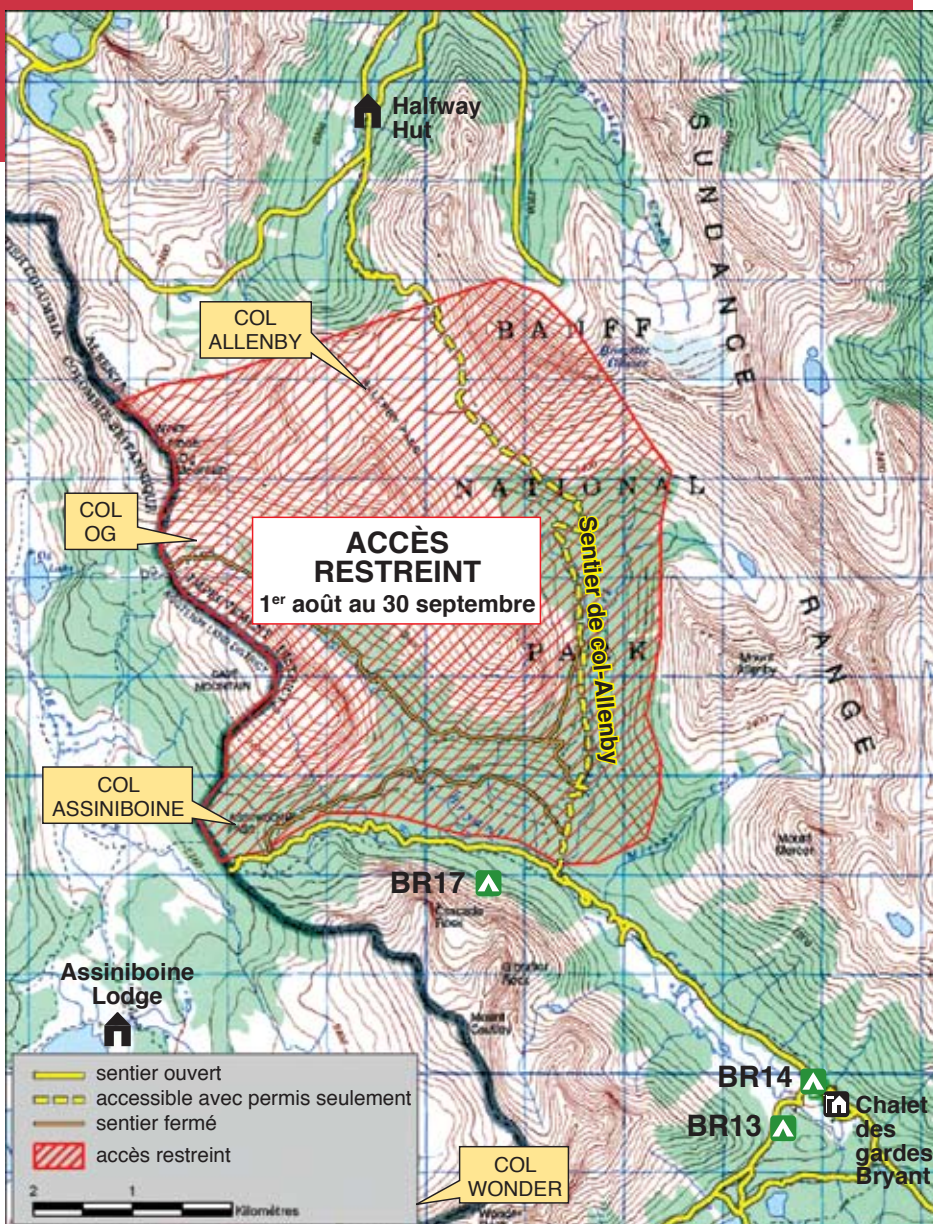


Mesures en vigueur à l'heure actuelle :

Accès restreint au col Allenby (secteur du ruisseau Bryant)

Accès restreint au col Allenby (secteur du ruisseau Bryant) : Du 1^{er} août au 30 septembre, l'accès sera restreint dans le secteur du col Allenby.

- Durant cette période, les randonneurs et les groupes de pourvoyeurs de services équestres qui souhaitent circuler entre le ruisseau Brewster et le ruisseau Bryant seront autorisés à traverser le col Allenby pourvu qu'ils aient un permis spécial. Pour se procurer un permis, il faut prendre rendez-vous au Centre d'accueil de Banff, en composant le (403) 762-1550. En ce qui concerne les randonneurs, le permis stipule qu'ils doivent se déplacer dans un groupe comprenant un minimum de quatre adultes de plus de 16 ans. Il est en outre recommandé de former des groupes plus grands. Les groupes de cavaliers doivent être constitués d'au moins 2 personnes.
- Cette mesure vise à accroître la sécurité du public. Des randonneurs ont surpris des ours à cet endroit à la fin de l'été, et ils ont été grièvement blessés.
- Les groupes munis d'un permis ne seront pas autorisés à emprunter les autres sentiers qui se trouvent dans le secteur à accès restreint du col Allenby – en particulier le parcours élevé menant au col Assiniboine, le sentier du Col-Og et le sentier du Haut-Plateau allant du col Og au col Allenby. Ces sentiers seront interdits à tous les utilisateurs durant la période d'accès restreint. Les randonneurs de l'arrière-pays qui souhaitent emprunter ces sentiers sont invités à prévoir une excursion en début de saison.
- Comme le terrain de camping Br17 se trouve à l'extérieur du secteur à accès restreint, il restera donc accessible.



Note : il sera toujours possible de se rendre jusqu'à l'auberge Assiniboine durant la période d'accès restreint par le sentier inférieur menant au col Assiniboine ou au col Wonder.

